

## Jeudi 9 mai : grève et manifestation

- contre la Loi Blanquer
- contre la loi de «transformation de la Fonction publique»

La loi de destruction de la Fonction publique rend possible la Loi Blanquer à l'école, la réforme Buzyn pour la santé, etc. L'objectif est bien de fermer, ou transférer au privé, le plus grand nombre possible de services, et de remplacer rapidement les fonctionnaires par des contractuels aux ordres.

Le statut de la fonction publique est visé car il permet aux fonctionnaires que nous sommes d'être au service de l'intérêt général, d'agir en toute indépendance et responsabilité vis-à-vis des pressions politiques et économiques...



**Envoyez massivement  
vos intentions de grève  
avant même de partir en vacances,  
pour accentuer la pression  
sur le gouvernement.  
Participez aux AG dans vos villes.**

Nous vivons une étape déterminante pour le modèle de société que nous voulons, pour l'école, pour les services publics et la fonction publique dans notre pays.



**Fonction publique : Grève unitaire et manifestations le 9 mai prochain  
à l'appel de l'ensemble des fédérations de fonctionnaires !**

**Sommaire** : p.1 : Jeudi 9 mai : grève et manifestation - p.2 : Loi Fonction publique : c'est la démocratie qui est attaquée.

Directrice de la publication : R.SCHNEIDER - N° C.P. : 0620 S 07500 - Prix du N° : 2€ - Imprimerie Spéciale du SNUipp-FSU 93 - Bourse Départementale du Travail, 1 pl. de la Libération, 93016 Bobigny cedex, Tél. : 01.48.96.36.11., Fax : 01.48.96.36.80, Email : [snu93@snuipp.fr](mailto:snu93@snuipp.fr) - <http://93.snuipp.fr>. Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU Seine Saint Denis. Conformément à la loi du 08.01.78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp-FSU.

## Loi Fonction publique : c'est la démocratie qui est attaquée !

Le projet de loi «transformation de la Fonction publique» n'est ni plus ni moins qu'un projet de destruction du statut d'une brutalité inouïe puisque ce sont les équilibres du statut de 1946, réaffirmés par les lois de 1982 à 1984, qui sont piétinés, et avec eux la **conception d'un fonctionnaire citoyen au service de l'intérêt général** opposée à celle d'un fonctionnaire «aux ordres». C'est tout le modèle social français et la garantie de neutralité des agents publics qui sont dans le viseur. C'est aussi le renoncement à faire évoluer la Fonction publique pour garantir plus et mieux de services publics aux usager-es sur tout le territoire.

**Tous les éléments du statut attaqués sont pourtant autant de garanties pour les personnels et donc les usagers contre l'arbitraire et les clientélismes.**

**Commissions paritaires vidées de leur substance et ce dès le 1er janvier 2020**

Le projet de loi prévoit de ne plus donner aucun droit de regard sur les actes de gestion des agents (mutations, promotions, etc). C'est l'administration qui affecterait ou nommerait de manière unilatérale, en toute opacité, sans aucune vérification par des élus du personnel du respect des droits de chacun, sans possibilité pour les personnels de contester les décisions autrement que par un recours individuel devant l'administration puis devant les tribunaux administratifs. Le gouvernement entend soumettre les personnels au bon vouloir de l'autorité hiérarchique et les isoler face à elle, c'est une régression historique de leurs droits et donc de ceux de toute la population.

**Remise en cause des prérogatives et des moyens de fonctionner des CHSCT (comités hygiène, sécurité, conditions de travail)**

Cela entraverait le contrôle par les représentants des personnels des obligations des employeurs publics et des chefs de service en matière de santé et sécurité au travail. Le projet restreindrait les possibilités d'intervention des représentants des personnels pour l'amélioration des conditions de travail.

**Recrutement de contractuels ouvert en grand**

Le projet prévoit un élargissement des dérogations au principe du recrutement d'un fonctionnaire sur un emploi permanent et la création d'un «contrat de projet» (contrat qui peut s'achever une fois que la mission est terminée). Or, les dérogations sont déjà nombreuses et expliquent que 20% des agent-es ne soient déjà pas

titulaires. Aller plus loin, c'est laisser aux employeurs publics la «liberté» de recourir à du personnel précaire ou titulaire, c'est faire du contrat et de la précarité la voie principale et bientôt quasi unique de recrutement. Défendre le recrutement de personnel statutaire, c'est à l'inverse défendre l'égalité d'accès aux emplois publics, d'indépendance des fonctionnaires au service de l'intérêt général qui tout autant qu'ils les protègent sont des garanties d'égalité de traitement pour les usager-es.

**Remise en cause des accords sur le temps de travail dans la fonction publique territoriale**

Le projet de loi prévoit en effet de mettre fin aux régimes dérogatoires mis en place dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics à partir de 2021 pour le bloc communal et 2022 pour les départements et régions.

**Possibilités de détachement vers le privé, introduction d'une rupture conventionnelle, mobilité imposée, etc...**

Tout est fait dans ce projet de loi pour «accompagner» le vaste plan de restructuration dans le cadre des 120 000 suppressions d'emplois prévues d'ici 2022, avec les pressions sur les personnels qui les accompagnent.

**Ce projet de loi est d'une extrême gravité pour les fonctionnaires mais aussi pour l'ensemble de la population, la FSU appelle à se mobiliser pour en exiger le retrait !**



**Non à la destruction de tous les «leviers de redistribution» !**

*Nous ne voulons pas d'une société*

*où les inégalités ne cesseront de se creuser.*

L'observatoire des inégalités explique que la France aurait un taux de pauvreté de plus de 22% (soit près d'un Français sur 4 touché...) si nous n'avions pas ces trois leviers de redistribution :

- L'impôt sur le revenu
- Les aides sociales
- Les services publics.

Grâce à ces outils la France a un taux de pauvreté de 14%... ce qui est déjà inacceptable pour la 6<sup>ème</sup> puissance économique mondiale. Une fiscalité plus juste est possible, qui financerait les services publics et toute la protection sociale !